

Séance du Conseil communal du jeudi 2 mai 2024

Abattoirs de Clarens : n'abattons pas des filières de produits de proximité !

« Les abattoirs de Clarens sont menacés » a-t-on appris récemment. Leur déficit attendrait désormais les 250'000 francs annuels et ils doivent parallèlement faire face à des investissements conséquents de mise aux normes. Le comité de direction aurait appelé les communes de la Riviera à se déterminer sur le principe d'une fermeture ou sur la prise en charge des pertes. Le quotidien 24 Heures écrivait le 14 février dernier que la première option semblait la plus probable.

Le président du comité de direction du SIGE, Caleb Walther explique que « lors des derniers travaux de développement, il y a un peu plus de dix ans, il avait été exigé que les activités de l'abattoir soient être rentables pour que l'exploitation puisse être poursuivie, mais l'installation a été surdimensionnée lors de sa conception. La quantité d'abattage initialement prévue s'est avérée irréaliste ».

Malgré tout, l'équilibre financier a pu être trouvé grâce à de nouveaux clients, puis tout s'est écroulé avec la hausse du prix de l'électricité. Tant et si bien que les abattoirs ne voient pas comment ils pourraient s'engager dans un investissement d'un million pour des mises aux normes sans possibilité de l'amortir.

En mars dernier, miracle on assiste à un début de rétropédalage. Selon M. Walther qui s'exprime dans Riviera-Chablais Hebdo, l'annonce de fermeture probable *« a provoqué de nombreuses réactions et le comité de direction s'aperçoit qu'il y a un soutien plus actif qu'auparavant. »* Le terme *« s'aperçoit »* surprend. On peut en effet se demander si la direction avait vraiment pris langue avec ses clients pour leur expliquer la situation, tenter de trouver une solution, et les mettre au pied du mur dès les premiers signaux d'alerte apparus.

Mieux encore que ce soutien surgi visiblement par miracle, M. Walther ajoute dans Riviera-Chablais Hebdo : *« les réactions dépassent les frontières de la Riviera, puisque les courriers reçus provenaient des Chablais vaudois et valaisan, de la Veveyse fribourgeoise, et même de Genève. Certains clients rencontrés ont insisté sur l'importance de cette infrastructure pour eux et se sont dits prêts à faire partie de la solution ».*

Pas de surdimensionnement - Pour ce qui est de l'allusion de M. Walther au surdimensionnement des installations, il convient de rappeler ce qui suit : lors leur construction, on a utilisé les murs préexistants du bâtiment des halles et des écuries et donc aucun agrandissement des halles d'abattage n'a été surdimensionné à sa conception. Dire le contraire, c'est faire preuve soit d'une ignorance des volumes des activités du service de l'époque - comme tant à le démontrer l'équilibre financier retrouvé miraculeusement il y a peu encore - soit de mauvaise foi car le SIGE a dû signer la convention préparée par le service de l'époque avec les maîtres-bouchers pour garantir le tonnage d'abattage annuel de Clarens non seulement pour une saine exploitation mais aussi un entretien et une maintenance qui répondent aux exigences légales.

C'est grâce à cette démarche que la branche a recruté de nouveaux clients dans le bassin lémanique, dans le Chablais vaudois et valaisan et de l'arrière-pays veveysan et même avec la Migros pour ses abattages de moutons dans toute la Suisse romande. Ce sont d'ailleurs ces mêmes clients qui se sont rappelés spontanément au bon souvenir du SIGE, car l'entier de leurs produits au label AOP et AOC dépend du lieu d'abattage de leur bétail.

Pour une consommation locale - Même si notre société prend la direction d'une diminution de la consommation de produits carnés en raison d'une prise de conscience de son impact environnemental, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas près de s'éteindre. Et sur le plan écologique, sanitaire, économique et éthique, un abattoir régional, pour une consommation de produits carnés locaux, est nécessaire. C'est grâce à cet abattoir que peut exister depuis 15 ans le label *Viande de nos Monts* qui permet à des éleveurs passionnés de proposer de la viande de qualité, issue d'une filière de bêtes élevées en toute transparence (étables ouvertes au public) dans les régions de Vevey, Lavaux, Oron, La Veveyse et les Ormonts. Les abattoirs de Clarens sont aussi partenaires depuis 9 ans du label *Limousin Saint-Légier* développé par l'agriculteur Mathieu Balsiger et qui repose sur deux axes : 1. bien-être animal (les bêtes pâturent plus de 180 jours dans un alpage des Pléiades) 2. Un circuit court, la viande étant vendue exclusivement à des restaurateurs de la Riviera après avoir été abattue à Clarens et transformée chez Suter Viandes à Villeneuve.

Tâche légale - Par ailleurs, les abattoirs assument une tâche légale de collecte des sous-produits animaux afin de protéger la population contre les risques liés aux maladies animales qu'elles proviennent des animaux de la ferme, des animaux de compagnie, de la faune ou de restes en tous genres de la consommation alimentaire d'origine animale.

Des équipements modernes et performants - De manière générale, le SIGE le dit lui-même dans sa documentation: *« l'abattoir de Clarens, avec ses nouvelles installations, ses locaux et chambres frigorifiques, son centre de collecte des sous-produits animaux ainsi que son four d'incinération, représente un bel outil de travail d'utilité régionale qui dont les installations répondent aux technologies modernes et aux exigences européennes (...) Des investissements conséquents ont été consentis par les communes de la région pour se doter de cet outil qui permet la saisie et l'identification exacte des animaux abattus ainsi que la traçabilité complète des marchandises, de la gestion des chambres froides assistée par ordinateur, de la conception des locaux avec une séparation stricte des zones de travail, du système pneumatique utilisé pour l'évacuation des sous-produits de l'abattage, du système de nettoyage et de désinfection avec ses nombreux postes satellites, tout a été conçu et mis en œuvre pour effectuer un travail propre et respectueux à la fois de l'animal et des nombreuses exigences légales qui cadrent notre activité. Le personnel n'a pas été oublié, puisque les locaux de travail sont clairs et agréables et que des espaces de repos et de détente ont été aménagés. En plus des halles d'abattage proprement dites, l'abattoir dispose de locaux de découpe et de désossage climatisés »*

Plus de détails sur ce lien :

https://veytaux.ch/uploads/26c3b5aecb7be4adf973b0b883013a99/documents/abattoirs_1584016148.pdf

La région s'est dotée avec les abattoirs de Clarens d'une infrastructure à tout point de vue exceptionnelle alors intégrée dans un service intercommunal aux tâches multiples avec des synergies financières et une efficacité très favorable à chaque commune du district. Après le démantèlement regrettable de ce service une fermeture des abattoirs serait incontestablement un énorme gâchis aussi bien sur le plan environnemental qu'économique et de gestions des biens communaux.

Nous avons donc un outil en MAINS PUBLIQUES qui permet de mettre sur le marché des PRODUITS LOCAUX CONSOMMÉS DANS LA RÉGION - Un bel exemple de CIRCUITS COURTS profitables à la sauvegarde de l'environnement.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité se positionne-t-elle par rapport à l'avenir des abattoirs de Clarens ?

2. Quelles mesures préconise-t-elle pouvoir conserver cet outil performant et fondamental pour le maintien de filières de production de produits carnés locale et régionale en particulier celle des labels Viande de Nos Monts et Limousin Saint-Légier ?

3. Quel message politique a-t-elle fait parvenir au comité de direction pour que des solutions puissent être trouvées ?

4. Dans quelle mesure la commune de Montreux influe-t-elle sur la fermeture des abattoirs dans le but de pouvoir y valoriser à terme une opération immobilière ?

5. Quelle future implantation est-elle prévue pour le centre de collecte des sous-produits animaux (obligation légale) en cas d'une nouvelle affectation de la parcelle dédiée actuellement à Clarens ?

Une réponse écrite est demandée.

Pour Vevey Libre, Jérôme Christen, le 16 avril 2024